

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS
patent des 1^{er} et 16 de chaque mois
et

se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

Trois mois..... 5 fr.

Six mois..... 6 fr.

Un an..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement
un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS

sont reçues au

Bureau du Journal

du Lot

et

se paient d'avance

Annonces... 25 c. a l'lg.

Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3

MM. Laffite et Co, place de la

Bourse 8, sont seuls chargés,

à Paris de recevoir les annonces

pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

A NOS LECTEURS

A partir du 1^{er} Mai, le Journal du Lot
paraît régulièrement trois fois par se-
maine, sur double feuille.

Nous reproduirons, d'après le compte-
rendu sténographique du Journal Officiel,
toutes les discussions de l'Assemblée Natio-
nale sur les questions importantes.

En outre, nous nous sommes mis en me-
sure de publier des Correspondances et des
Dépêches télégraphiques, qui tiendront nos
abonnés au courant des nouvelles les plus
récentes, avant l'arrivée des autres jour-
naux à Cahors.

Le prix du Journal du Lot n'est pas aug-
menté.

A. LAYTOU.

Cahors, le 13 Mai 1871

La Province et la Commune.

Ils sont rares ceux qui en province osent
prendre le parti des insurgés.

En effet, depuis que les communards se sont
emparés de Paris, grâce à l'apathie incompré-
hensible des hommes d'ordre, qu'ont-ils fait pour
s'attirer des sympathies, si toutefois il est possi-
ble d'éprouver quelque sympathie pour des
hommes qui n'ont pas craint d'allumer la guerre
civile?

Ils n'ont fait qu'augmenter l'humiliation de
notre défaite en se couchant à plat ventre de-
vant cette armée prussienne qu'ils n'ont pas su
repousser, qu'ils n'ont pas osé combattre, alors
qu'ils luttaient pour une cause sainte.

Ils n'ont fait que raviver nos douleurs en ver-
sant le sang de nos soldats dignes de tomber sur
un autre champ de bataille, en complétant l'œu-
vre sinistre de l'Allemagne.

Ils n'ont fait qu'insulter à nos gloires en dé-
crétant la démolition de cette colonne Vendôme
que les alliés n'osèrent renverser en 1815, dans
l'ivresse de leur triomphe, et que Victor Hugo
appelait avec autant de raison que d'éloquence :

Sublime monument, deux fois impérissable,
Fait de gloire et d'airain !

Ils ne font enfin que nous rappeler tous les
jours une époque néfaste et maudite, la Terreur
et ses crimes, en incarcérant, sans motif, les mi-
nistres de la Religion, en fermant tous les tem-
ples, en pillant les propriétés privées, en commet-
tant, amère dérision, toutes sortes d'excès et
d'injustices au nom du droit et de la liberté.

Appuyés sur un ramassis d'aventuriers de di-
vers pays, de forçats en rupture de ban, de dé-
classés de toute espèce, les hommes de la Com-
mune n'hésitent pas à faire massacrer, sans

raison, sans espoir de succès, une population
égarée, et ne craignent pas d'appeler la France
à l'insurrection.

Mais le pays vient de répondre à leur appel
d'une façon bien significative.

Les communards ou communeux (qu'on les
appelle comme on voudra, le nom ne fait rien
à l'affaire) n'ont guère à se féliciter du résultat
des dernières élections municipales.

Qu'ils n'essaient pas de dénaturer, par de
faux calculs ou des appréciations intéressées, les
votes du 30 avril et du 7 mai.

Si ce n'est dans un petit nombre de villes où
les listes radicales l'ont emporté, l'immense ma-
jorité des électeurs a donné son suffrage aux
hommes modérés, à ceux qui veulent un gouver-
nement honnête et stable, et qui réclament la
liberté pour tous et non pas seulement pour eux-
mêmes.

La France répudie évidemment toute solida-
rité avec les gens de la Commune.

Si quelques personnes de bon sens ont pu se
laisser tromper un moment, c'est qu'elles ont été
égarées par les idées de décentralisation qui,
depuis quelque temps sont à l'ordre du jour.

Mais il s'agit bien aujourd'hui de décentrali-
sation administrative ! Ce n'est pas là ce que de-
mandent les communeux, ils réclament tout sim-
plement la suppression de l'unité politique fran-
çaise, le droit pour nos trente-six mille com-
munes de s'administrer à leur fantaisie, sans
aucune surveillance, sans aucune ingérence du
gouvernement.

Cette unité politique qui, selon nous, ne com-
mença à s'établir qu'après la guerre de Cent-
Ans et les luttes de Louis XI contre la féodalité,
et qui ne fut réellement fondée qu'après que
Richelieu eut réduit les protestants à n'être plus
un état dans l'Etat, l'ancienne monarchie mit
plus de deux siècles à la faire ; la révolution
de 1789 la compléta en abolissant les douanes
intérieures et en supprimant les provinces ; et
ce ne sera pas de nos jours que, sous la pression
de quelques étrangers, d'un Cluseret qui a renié
son pays, d'un Dombrowski qui a trahi le sien,
et d'autres révolutionnaires sortis on ne sait
d'où, elle sera remplacée par une fédération, et
non pas une fédération d'états ou de cantons,
comme en Amérique et en Suisse, mais une fé-
dération communale.

Est-il possible de nourrir de semblables projets
et d'exprimer de pareilles idées ? Notre mal-
heureuse patrie est déjà bien assez démembrée
et assez disloquée. Il n'est pas besoin de discuter
les théories de Messieurs de la Commune, il
suffit de les exposer pour prouver qu'il est im-
possible de les mettre en pratique.

Et dire que des hommes égarés vont se faire
tuer tous les jours pour une telle utopie, et que
la population parisienne consent à servir d'in-
strument à une ambition éfrénée, ou plutôt de
victime à une effroyable dictature !

C'est vraiment à ne pas y croire.

Les gardes nationaux de la capitale se bat-

tent, disent-ils, pour la République et la Li-
berté !

Mais la République, personne ne songe à
l'attaquer dans le gouvernement, et nous croyons
plutôt aux déclarations de M. Thiers qu'aux
déclamations de Delescluze et de Rigault. Les
véritables ennemis de la République sont à Paris,
et non à Versailles.

Et la Liberté ? Pour quelle liberté se font-ils
massacrer ?

Est-ce pour la liberté de la presse, quand par
un simple décret vingt journaux ont été sup-
primés ?

Est-ce pour la liberté individuelle, quand les
prisons sont remplies de tout ce qu'il y a d'hon-
nête et de sensé ?

Est-ce pour la liberté du travail, quand le
travail de nuit est suspendu ?

Est-ce pour la liberté des cultes, quand les
prêtres sont emprisonnés sans motif et que nos
Églises et nos temples sont le théâtre d'horribles
saturnales ; quand les chaires, où de grands ora-
teurs annonçaient naguère avec tant d'éclat la
parole de Dieu, servent de tribune aux démagogues
et à des femmes éhontées ?

En vérité, quand on songe à tout ce qui se passe,
on ne peut sans effroi envisager l'avenir ; on ne
peut se demander sans frémir quel sera sur cette
triste époque le jugement de l'histoire.

Au sortir d'une des guerres les plus néfastes
qui aient accablé la France, une bande de fac-
tieux, s'appuyant sur des étrangers et des re-
pris de justice, s'est emparée du pouvoir, a
forcé une ville de deux millions d'habitants à
subir son odieuse tyrannie et a tenu en échec
pendant deux mois le gouvernement légal.

Mais cela va bientôt finir ; l'heure de la jus-
tice approche.

Les excitations des émissaires de la Commune
n'ont pas soulevé la province, et le despotisme
communard va tomber bientôt sous le poids
du mépris universel et sous les pieds de nos sol-
dats.

Déjà le fort d'Issy est entre nos mains ; nos
troupes sont à 300 mètres de l'enceinte, et si le
parti de l'ordre ne parvient pas à se délivrer lui-
même et à chasser les intrus, l'armée saura rem-
plir ce devoir et rétablir la tranquillité si néces-
saire aujourd'hui à notre malheureuse patrie.

C'est une bien triste nécessité que d'attaquer
de vive force ce Paris que le monde nous envoie ;
mais la France vient de se prononcer nettement,
et les Pyat et les Rossel ne peuvent pas plus
longtemps, sans danger pour le prestige, l'auto-
rité et l'avenir du pays, enrayer notre commerce,
arrêter notre industrie et verser le sang fran-
çais.

JOSEPH DELBAU.

On lit dans le Journal de Paris :

Si les chefs de la révolution du 18 mars
avaient conservé l'ombre d'un sentiment fran-
çais, nous leur montrerions tous les maux que
leur criminelle folie attire en ce moment sur le
pays.

Mais qu'importe aux chefs de la révolution
du 18 mars ? Qu'importe aux sectaires jacobins
ou socialistes, que le hasard a fait naître en
France, mais aux yeux desquels la patrie passe
bien après leurs chères théories ? Qu'importe
surtout à M. Franckel, le prussien, à M.
Dombrowski, le russe, à M. La Cécilia, l'ita-
lien ? Que leur importe, à eux, que la France
soit descendue, par leur fait, au dernier degré
du malheur et de la honte ? Ne sont-ils pas les
soldats de « la Révolution universelle, » et cela
ne les dispense-t-il pas de tout patriotisme,
comme de tout respect pour le patriotisme des
autres ? La Révolution universelle, voilà leur
patrie : une patrie facile à garder, même en
voyage, une patrie qui ne gêne point, une patrie
digne enfin des grands hommes du jour.

A côté de cette merveilleuse patrie, qu'est-ce
que la France, « l'ancienne France, » comme
le disait dédaigneusement, l'autre jour, un des
généralistes de la Commune, dans une lettre qui
restera un monument historique ? L'ancienne
France ! De quoi vient-on nous parler ? Sor-
nettes que tout cela ! L'ancienne France, la
France de Henri IV, la France de Richelieu et
de Mazarin, la France du traité de Westphalie
et du traité de Nimègue, la France qui dictait
des lois à l'Europe, qui faisait trembler l'empire
germanique de ce temps-là, qui gardait Metz et
qui prenait Strasbourg, qui colonisait le Canada
et la Louisiane ! Cette France-là, nous la mé-
prisons, nous ne voulons plus même la connai-
tre.

Ce qu'il nous faut à nous, c'est la glorieuse
France de la commune, la France qui commence
à la rue Peyronnet (commune de Neuilly), pour
finir à la porte de Pantin, la France qui fait
tous les matins sa cour aux raîtres et aux lans-
quenets du nouvel empereur d'Allemagne, la
France qui se réjouit de voir le drapeau prussien
flotter sur les forts de Saint-Denis et sur les
hauteurs de Romainville, la France qui considère
l'insurrection des Kabyles comme une heureuse
diversion, et la présence des Prussiens aux
portes de Paris comme une protection pour elle ;
la France enfin de l'Hôtel-de-Ville, de Mont-
martre et de Belleville, la France de M. Dombrowski,
de M. Okolowitz et de M. La Cécilia !

Dépêches Télégraphiques

L'entrevue de Francfort

Le Daily Telegraph a publié les dépêches
suivantes sur l'entrevue de Francfort entre
MM. Jules Favre et Poyer-Quertier et MM. de
Bismark et le comte d'Arnim :

Francfort, 6 mai.

Le prince de Bismark et le comte d'Arnim
ont eu une première entrevue avec MM. Jules
Favre et Poyer-Quertier, hier, à l'hôtel de
Russie.

Aujourd'hui, vers midi, il y a eu une confé-
rence à laquelle assistaient les représentants
des deux pays.

La conférence sera continuée et probable-
ment terminée ce soir.

M. Poyer-Quertier, en sa qualité de mi-
nistré des finances, a déclaré, au nom du
gouvernement, que le paiement de l'indemnité
de guerre, tel qu'il a été prescrit dans le traité
préliminaire, est une difficulté insurmontable
pour le gouvernement français.

Il a offert, comme équivalent, aux conces-
sions financières de l'Allemagne, une prolonga-
tion du traité de commerce et des arrange-

ments avantageux au sujet du chemin de fer de l'Est.

De son côté, M. Favre a demandé, comme ministre des affaires étrangères, que les forts de Charenton, de Nogent, de Rosny et de Noisy soient livrés aux troupes de Versailles. Il a demandé, en outre, que les Allemands viennent en aide au gouvernement français actuel, en lui restituant une partie des armes et des munitions capturées par eux, et en autorisant le prompt retour en France des prisonniers qui sont encore en Allemagne.

M. de Bismark s'est montré disposé à consentir à la requête présentée par M. Favre, mais il n'a pas voulu énoncer les propositions dont était chargé M. Poyer-Quertier. Il a insisté sur la stricte observance des conditions du traité préliminaire, et il a suggéré au ministre des finances l'idée de contracter des emprunts sur les marchés anglais, français et allemands.

Le chancelier, en même temps, a déclaré que le défaut de remplir les engagements du traité de paix entraînerait les plus graves conséquences pour la France et pour le gouvernement de Versailles.

Le prince de Bismark a eu une conférence avec le baron Rothschild. Il restera à Francfort jusqu'à lundi.

7 mai, 8 h. 20 m., soir.

MM. Favre, Poyer-Quertier, Duclerc, le prince de Bismark et le comte d'Arnim avaient assisté à la conférence d'hier.

La conférence d'aujourd'hui a duré quatre heures, et s'est terminée par un accord sur tous les points en litige.

Le traité de paix sera rédigé demain ; mardi, il sera soumis à l'Assemblée nationale et à l'empereur d'Allemagne, pour être ratifié.

L'empereur Guillaume a télégraphié, hier, au prince de Bismark que, tout en tenant à la stricte observation des conventions préliminaires, il s'efforce néanmoins d'accorder toutes les facilités pour arriver à une entente complète et discuter les moyens de réprimer l'anarchie à Paris.

Versailles, 11 mai, 9 h. 10 m. soir.

Assemblée nationale. — M. Thiers dit : « Des négociations ont été engagées entre M. de Bismark et les ministres des affaires étrangères et des finances. Les difficultés ont été nombreuses. Je ne dois pas le dissimuler, aucune épreuve ne nous a été épargnée dans cette dernière période. »

« Nous avons dû voir la guerre civile, la plus désastreuse de toutes, menacer de nous susciter de nouveaux dangers. Les négociations qui viennent de se terminer ont heureusement coupé court à ces difficultés. La paix définitive a été signée entre la France et l'Allemagne. »

« Je voudrais pouvoir vous dire que les conditions posées par les préliminaires ont été améliorées. Notre situation ne le permettait pas. Mais les graves complications que nous pourrions redouter ont été écartées. »

« Je ne puis encore mettre sous vos yeux l'instrument de paix, mais je peux dire que tous les Français seront rendus à la France, les uns à la patrie qu'ils ont si bien servie, les autres, qui sont encore soldats, à l'armée qu'ils ont si glorieusement servie. Tous sans exception vous vont être rendus. (Bravos.) »

« Notre glorieuse et brave armée pourra être complétée en plus grand nombre que les préliminaires de paix ne le permettaient d'abord. Notre armée relève d'ailleurs en Europe la haute renommée du nom français et de la puissance de la France, et on lui rend de nouveau justice dans le monde. (Applaudissements.) »

« Cette situation nouvelle nous permet de dire que l'Afrique sera suffisamment pourvue de troupes. Les dangers qui menaçaient l'Algérie sont d'ailleurs en partie arrêtés. Les dépêches que nous recevons sont favorables, un chef arabe le constate lui-même. J'espère que dans peu le danger sera complètement conjuré. (Applaudissements.) »

M. Dufaure répondant à une question, dit : Lorsque la France sera revenue maîtresse de Paris par la défaite de l'insurrection, la justice sera son devoir en recherchant tous les coupables et en les punissant. Je n'ai plus rien à ajouter.

M. Mortimer-Ternaux lit un manifeste des délégués de la municipalité de Bordeaux racontant leur entrevue avec M. Thiers. Il demande au Gouvernement des explications.

La gauche proteste contre la demande de M. Mortimer-Ternaux, lequel persiste.

M. Thiers dit alors : « Lorsque je me suis dévoué au service de la France avec un désintéressement évident, vous me permettez de m'étonner de rencontrer ici de la tracasserie. (Applaudissements.) »

M. Thiers continue : « Je maintiens le mot de tracasserie. Lorsqu'un homme a fait tout ce qu'il a pu, que voulez-vous qu'il pense en voyant vos ingratitude ? »

« Je consacrerai les derniers restes de ma vie au service public. Il faut que ma tâche soit possible. Je

demande que l'Assemblée décide. Je ne puis pas gouverner à ces conditions là. Un vote motivé est nécessaire. Ma démission est prête. »

M. Thiers continue : « En m'affaiblissant, vous vous affaiblissez vous-mêmes. La situation actuelle exige beaucoup de franchise. Je ne puis continuer de remplir des fonctions publiques avec des traitements pareils ; vous êtes des imprudents, des trop pressés. Il faut encore huit jours ; dans huit jours il n'y aura plus de danger. » (Mouvement. — Longue agitation.)

M. Mortimer-Ternaux se défend d'avoir voulu attaquer M. Thiers.

MM. Cochery, Bethmont et d'autres membres de la gauche présentent un ordre du jour ainsi motivé :

« L'Assemblée ayant pleine confiance dans le chef du Pouvoir exécutif de la République française passe à l'ordre du jour. »

D'autres ordres du jour sont présentés mais M. Thiers déclare accepter seulement l'ordre du jour de M. Bethmont.

M. Kerdrel cherche à justifier M. Mortimer-Ternaux. Il dit que M. Thiers a été trop susceptible et demande l'oubli et la concorde.

M. Thiers rend hommage à la loyauté de M. Kerdrel ; mais il croit qu'un vote est nécessaire. Il dit :

« J'ai le courage de mon dévouement au pays, que tous ceux qui m'attaquent aient aussi le courage de leurs actes. »

L'ordre du jour présenté par M. Bethmont est adopté par 493 voix contre 40. (Applaudissements.)

Nous publierons, dans notre prochain numéro, la séance du 12 avec tous les développements que cette dépêche n'a pu nous fournir.

Versailles, 11 mai, 7 h. 5 m. du soir.

La paix a été signée hier à Francfort. MM. J. Favre et Poyer-Quertier reviendront demain.

Versailles, 11 heures du matin.

La canonnade continue contre les positions des fédérés, elle a produit des effets foudroyants ; le fort de Vanves est encore occupé par les fédérés. Un bataillon a enlevé cette nuit une barricade en avant de Bourg-la-Reine. Une centaine de fédérés ont été tués ou blessés, 43 ont été faits prisonniers.

L'Officiel de Paris, de ce matin, publie un décret ordonnant de raser immédiatement la maison de M. Thiers à cause de sa dernière proclamation.

Un second décret traduit M. Rossel devant une cour martiale. M. Delescluze est nommé délégué de la guerre.

Des lettres particulières annoncent que la démoralisation et le découragement vont croissant parmi les fédérés.

Correspondances

(Service spécial du Journal du Lot).

Versailles, 12 mai.

La semaine a été féconde en réunions de toutes sortes. Mais ces réunions n'aboutissent guère à des résultats pratiques, la situation actuelle étant considérée comme près de sa fin. Ce n'est qu'après l'entrée dans Paris que seront soulevées les questions sérieuses.

On donne comme certaine une modification ministérielle au lendemain de l'entrée à Paris. La retraite de MM. Simon, Picard, J. Favre est considérée par la droite comme inévitable. On désigne déjà deux de leurs successeurs : M. Victor Lefranc et Léon de Malleville. Ces bruits, pour être prématurés, n'en ont pas moins quelque vraisemblance.

Il n'est bruit aujourd'hui dans l'Assemblée que de la démission du « colonel » Rossel. Les termes dans lesquels cette démission a été donnée sont de nature à faire une profonde impression dans Paris. Le bruit court que la rive gauche tout entière serait évacuée par l'insurrection. Il est évident que c'est la fin de la guerre civile. On espère, généralement, que la guerre des rues pourra être évitée.

On rapporte de source sûre, au même journal, cet épisode de la vie de Rossel. L'année dernière, le 7 mai, veille du plébiscite, Rossel, alors officier d'artillerie et en garnison à Bourges, a porté, en plein dîner d'officiers, un toast au succès du plébiscite impérial.

Ce sont d'ailleurs de pauvres personnages que tous les meneurs de l'insurrection. Depuis quelques temps notre état-major est encombré d'offres de défection, moyennant finances, qui nous sont faites par des insurgés de tous grades.

Les membres les plus exaltés de la Commune ne croient plus eux-mêmes au succès, et l'on peut supposer aujourd'hui, malgré certains articles matamores de leurs journaux, qu'ils se préoccupent beaucoup plus de mettre leurs précieuses personnes à l'abri que de prolonger la résistance.

Le bruit qu'ils se disposent à fuir a déjà couru parmi leurs adhérents ; mais ceux-ci ont, paraît-il, juré de faire bonne garde et de les obliger à mourir avec eux sur la dernière barricade. Autre symptôme : M. Delescluze est toujours malade, et M. Pyat n'assiste plus aux séances de la Commune.

Les rapports adressés au ministère des affaires étrangères de Berlin, signalent des enrôlements bonapartistes en Amérique et en Alsace.

Il revient, en outre, au Français, de plusieurs départements envahis que les officiers prussiens laissent plus ou moins percer leur désir et leur espoir de voir prochainement l'empereur aux Tuileries. On sait quelle est la discipline de l'armée allemande et comment tout se fait par ordre supérieur. Ces conversations qui se reproduisent simultanément sur divers points du territoire occupé sont donc un symptôme significatif et qui doit appeler l'attention des hommes politiques sur les vues du gouvernement prussien.

On lit dans le Gaulois :

Le génie s'est occupé, dès que le fort d'Issy est tombé en notre possession, à exécuter de grands travaux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Les bastions qui regardent Paris n'ont que peu souffert du bombardement ; cependant, on a dû y faire quelques réparations. Heureusement les embrasures sont intactes ; des pièces de campagne y ont été installées et on attend une batterie de 24, qui prendra pour objectif le bastion 69, où les insurgés ont concentré une certaine quantité d'artillerie.

Dans le village d'Issy, nous avons fait de nouveaux progrès et accentué davantage notre marche en avant.

Nous nous sommes emparés de la barricade de l'église.

La garnison du fort qui se compose uniquement du 38^e de ligne et du génie, a reçu dès hier deux batteries de renfort.

Le drapeau tricolore flotte enfin au-dessus de la porte pont-levis du fort d'Issy.

M. Thiers est allé visiter Montretout et les travaux prodigieux que nos soldats ont exécutés avec une si étonnante rapidité.

Chaque coup portait avec une justesse étonnante, qui atteste l'habileté de nos canonniers et de nos pointeurs marins. L'enceinte a essayé de répondre quelque peu ; mais tout s'est borné à quelques obus, qui sont tombés bien en arrière de Montretout.

Le chef du pouvoir exécutif, qui a examiné la position dans tous ses détails, a paru enchanté de sa visite.

La violente canonnade que nous avons entendue depuis hier provenait de Montretout.

La redoute, en effet, n'a pas cessé de battre énergiquement les bastions d'Auteuil et du Point-du-Jour.

Nous n'avons pas d'autres incidents à signaler : le bâtiment de droite du fort de Vanves est toujours en feu.

Enfin, les insurgés ont tiré à toute volée sur les Moulineaux, parce qu'ils s'imaginaient que nous y concentrions des troupes.

Pour extrait : A Layton.

L'ARRIVÉE A VERSAILLES

Canons du fort d'Issy

Toute la population de Versailles a été mise, hier dans l'après-midi, en émoi par l'arrivée d'un détachement de chaque régiment composant la division Faron, qui, sous le commandement d'un chef de bataillon du 76^e, venaient rapporter à Versailles, les loques rouges qui servaient de drapeaux et de fanions aux insurgés renfermés dans Issy, et des canons pris, comme les drapeaux, dans le fort.

Les 76^e, 109^e, 110^e, 75^e, 34^e, 38^e, 39^e, 65^e, les 17^e et 22^e bataillons de chasseurs à pied, l'artillerie des deux divisions, étaient

représentés dans cette délégation.

A deux heures et demie, nos braves soldats, musique en tête, faisaient leur entrée en ville et, à trois heures moins un quart, ils arrivaient, tambours et clairons en tête, à l'hôtel de la Préfecture.

Précédant la députation, se trouvaient les hommes désignés pour porter les drapeaux enlevés aux 115^e, 5^e, 94^e et 99^e bataillons insurgés. Ces morceaux rouges étaient au nombre de sept.

M. Thiers et le maréchal de Mac-Mahon sont venus recevoir sur le perron de l'hôtel de la Préfecture le commandant du 76^e, les officiers qui l'accompagnaient, et tous les sous-officiers et soldats qui avaient pu prendre place dans la cour.

M. Thiers a félicité tous nos braves amis de leur valeur, de leur courage de leur persévérance, sans laquelle la France eût succombé sous les étreintes d'une insurrection qui n'a pour base que la négation du droit et de la justice. Il a donné à entendre que tout n'était pas terminé, mais que, grâce à l'énergie de nos troupes, le calme ne tarderait pas à être rétabli dans Paris.

Le maréchal Mac-Mahon a remercié ses compagnons d'armes et leur a adressé de vifs éloges sur l'excellence de leur discipline.

Chef du Pouvoir exécutif maréchal et troupes se sont séparés aux cris de : Vive l'armée ! Vive la France ! Vive la République !

En quittant le chef du Pouvoir exécutif, la délégation militaire est venue se ranger devant les grilles du Palais, où une députation de l'Assemblée est venue féliciter, au nom du pays, l'armée tout entière.

Le chef du Pouvoir exécutif a remis au commandant du détachement une somme de 600 fr., qui sera répartie entre les 245 hommes faisant partie de la délégation.

Vers trois heures les tambours battaient la charge et annonçaient ainsi, avec les clairons à la population de Versailles, leur entrée sur la place d'Armes. La foule s'est précipitée vers les braves soldats en les acclamant des cris de : Vive l'armée ! vive la France !

La troupe s'est rangée en bataille sur la place, entourant les 32^e pièces de tout calibre qu'elle rapportait.

Parmi ces pièces, nous avons remarqué des canons de sept, quelques canons de douze, et quatre ou cinq mitrailleuses.

Il y avait deux mitrailleuses blindées qui ont attiré beaucoup l'attention des spectateurs. D'énormes boulets avaient perforé les blindages. Les affûts de quelques canons étaient aussi fort endommagés.

Il reste encore dans le fort, outre les pièces qui sont arrivées et celles qui sont à venir, de grosses pièces de marine et des canons encloués.

Les prisonniers faits dans le fort sont au nombre de cinquante et appartiennent au corps des Vengeurs de Paris.

L'aspect du cortège était des plus pittoresques. La colonne était littéralement entourée du feuillage.

Il y avait des rameaux aux tambours, des rameaux aux fusils, aux képis. Il y en avait après les canons ennemis.

Et, se balançant joyeusement au vent, on voyait émerger le drapeau de l'honneur et du courage, le drapeau gaulois, le drapeau du soldat français ; le drapeau tricolore.

Les divers détachements sont entrés, commandant en tête, dans la cour Louis XIV et se sont rangés autour de la statue du grand roi. L'artillerie, avec les pièces capturées, s'est placée derrière eux.

Quand l'Assemblée nationale a appris que l'armée venait lui présenter les trophées conquis par elle sur l'ennemi, un grand nombre de ses membres sont descendus et ont été recevoir les arrivants, auxquels le public n'avait cessé, depuis leur venue, de témoigner ses chaudes et sincères sympathies par des bravos répétés et par les cris de : Vive l'armée ! vive la France !

A l'arrivée de nos représentants, les tambours ont battu aux champs, les fanfares ont sonné et les soldats ont crié : « Vive l'Assemblée nationale ! »

M. de Malleville a pris la parole au nom de ses collègues. Voici en substance ses paroles, que nous n'avons pu entendre complètement au milieu de l'émotion générale :

« Soldats, a-t-il dit, ce ne sont pas des remerciements que je viens vous adresser ; on ne remercie pas les braves d'avoir fait leur devoir. D'ailleurs, votre conscience elle-même vous récompense, et vous vous sentez heureux de la noble tâche que vous accomplissez. »

« Nous vous avons suivis des yeux et du cœur au milieu des fatigues et des périls que,

depuis plusieurs semaines vous supportez héroïquement.

« Ce ne sont pas, je le répète, des remerciements que je viens vous adresser au nom de mes collègues pour un devoir sacré noblement accompli; mais en leur nom je vous remercie du service immense que votre vaillance vient de rendre à la patrie, à notre France, en la défendant contre les factieux qui répandent le sang français. »

L'improvisation de M. de Malleville, que nous rapportons aussi fidèlement qu'il nous est possible, a été couverte d'applaudissements et suivie de cris mille fois répétés de : Vive l'Assemblée nationale! vive l'armée! vive la France!

Cette journée a été une véritable fête pour Versailles.

(Gaulois.) EDOUARD DANGIN.

Nouvelles de Paris

La démission de Rossel.

Le gachis communal est à son comble. Voici en quels termes et pour quels motifs le général Rossel a donné sa démission de délégué au ministère de la guerre :

Paris le 9 mai 1871.

Citoyens membres de la Commune,

Chargé par vous à titre provisoire de la délégation de la guerre, je me sens incapable de porter plus longtemps la responsabilité d'un commandement où tout le monde délibère et où personne n'obéit.

Lorsqu'il a fallu organiser l'artillerie, le Comité central d'artillerie a délibéré et n'a rien prescrit. Après deux mois de révolution, tout le service de vos canons repose sur l'énergie de quelques volontaires dont le nombre est insuffisant.

A mon arrivée au ministère, lorsque j'ai voulu avoriser la concentration des armes, la réquisition des chevaux, la poursuite des réfractaires, j'ai demandé à la Commune de développer les municipalités d'arrondissement.

La Commune a délibéré et n'a rien résolu.

Plus tard, le Comité central de la fédération est venu offrir presque impérieusement son concours à l'administration de la guerre. Consulté par le Comité de salut public, j'ai accepté ce concours de la manière la plus nette, et je me suis dessaisi, en faveur des membres de ce comité, de tous les renseignements que j'avais sur l'organisation. Depuis ce temps-là, le comité central délibère et n'a pas encore su agir. Pendant ce délai, l'ennemi enveloppait le fort d'Issy d'attaques aventureuses et imprudentes dont je le punirais si j'avais la moindre force militaire disponible.

La garnison, mal commandée, prenait peur, et les officiers délibéraient, chassaient du fort le capitaine Dumont, homme énergique qui arrivait pour les commander, et tout en délibérant évacuaient leur fort, après avoir sottement parlé de le faire sauter, plus impossible pour eux que de le défendre.

Ce n'est pas assez. Avant-hier, pendant que chacun devait être au travail ou au feu, les chefs de légion délibéraient pour substituer un nouveau système d'organisation à celui que j'avais adopté, afin de suppléer à l'imprévoyance de leur autorité toujours mobile et mal obéie. Il résulta de leur conciliabule un projet au moment où il fallait des hommes, et une déclaration de principes au moment où il fallait des actes.

Mon indignation les ramena à d'autres pensées et ils ne me promirent pour aujourd'hui, comme dernier terme de leurs efforts, qu'une force organisée de 12,000 hommes, avec lesquels je m'engage à marcher à l'ennemi. Ces hommes devaient être réunis à onze heures et demie; il est une heure, et ils ne sont pas prêts; au lieu d'être 12,000, ils sont environ 7,000. Ce n'est pas du tout la même chose.

Ainsi, la nullité du Comité d'artillerie empêchait l'organisation de l'artillerie; les incertitudes du Comité central de la fédération arrêtent l'administration; les préoccupations mesquines des chefs de légions paralysent la mobilisation des troupes.

Je ne suis pas homme à reculer devant la répression, et hier, pendant que les chefs de légions disaient, le peloton d'exécution les attendait dans la cour. Mais je ne veux pas prendre seul l'initiative d'une mesure énergique, endosser seul l'odieuse des exécutions qu'il faudrait faire pour tirer de ce chaos l'organisation, l'obéissance et la victoire. Encore,

si j'étais protégé par la publicité de mes actes et de mon impuissance, je pourrais conserver mon mandat. Mais la Commune n'a pas eu le courage d'affronter la publicité. Deux fois déjà je vous ai donné des éclaircissements nécessaires, et deux fois, malgré moi, vous avez voulu avoir le comité secret.

Mon prédécesseur a eu le tort de se débattre au milieu de cette situation absurde.

Eclairé par son exemple, sachant que la force d'un révolutionnaire ne consiste que dans la netteté de la situation, j'ai deux lignes à choisir, briser l'obstacle qui entrave mon action ou me retirer.

Je ne briserai pas l'obstacle, car l'obstacle c'est vous et votre faiblesse; je ne veux pas attenter à la souveraineté publique.

Je me retire, et j'ai l'honneur de vous demander une cellule à Mazas.

Signé : ROSSEL.

Chronique locale

MM. Ausset et Andurand, viennent de donner leur démission des fonctions de maire et d'adjoint de la ville de Cahors. Voici la lettre adressée par nos deux honorables concitoyens à M. le Préfet du Lot :

12 Mai 1871.

A M. le Préfet,

Lorsque nous avons accepté, au mois de septembre dernier la direction des affaires municipales de Cahors, nous l'avons fait uniquement pour remplir un devoir et pour ne pas abandonner le poste qui nous était assigné par notre rang d'inscription au tableau des membres du Conseil municipal. Maintenant qu'un nouveau conseil vient d'être élu, nous croyons notre mission terminée et nous vous prions en conséquence de vouloir bien accepter notre démission.

Agréez, etc.

Signé : AUSSET, ANDURAND.

On nous écrit de Mayrinhae-Lentour : Le 30 avril, les élections municipales se sont faites avec le plus grand calme.

Voici les dix qui ont été élu le 30 : 303 électeurs. — 179 votants.

MM. Rougié, Jacques, adjoint, 162 ; Roque, maire, 142 ; Delprat, ancien maire, 142 ; Nègre, Antoine, ancien conseiller, 139 ; Fournié, forgeron, ancien conseiller, 131 ; Rougié, Jacques, à Force, ancien conseiller, 130 ; Ayrole, notaire, 121 ; Layral, Guillaume, ancien conseiller, 119 ; Laboucarie, Léon, ancien conseiller, 111 ; Nègre Pierre, 103.

Ballottage du 7 avril : MM. Bessières, ancien conseiller, 107 voix ; François Tournié, dit Piston, 83.

A Lille, à Toulouse, à Marseille, à Lyon, les conseils municipaux avaient nommé des députations chargées de venir porter à M. Thiers et à l'Assemblée les sommations de la Ligue d'union républicaine. On assure que devant la perspective de ne trouver que des gendarmes pour les recevoir, ces députations auraient renoncé à exécuter leur mission.

Deux dépêches du préfet de Bordeaux et du procureur général, arrivées dans la journée d'hier, annoncent qu'en présence de l'attitude énergique du Gouvernement et du vote émis par l'Assemblée dans la séance de lundi, les organisateurs de la Ligue républicaine, viennent de déclarer, tout en protestant, qu'ils s'abstiendraient de toute tentative violente, et qu'ils se borneraient à user du droit de pétition et de tout autre moyen de propagande.

On se propose, dit-on, de procéder prochainement à l'augmentation, dans les départements, du nombre des gendarmes. On ne sait pas encore sur quelles bases se fera ce remaniement. On prépare avec activité les bases du travail, qui sera prochainement présenté au ministère.

Notre collaborateur M. Malinowski, nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur, Je viens d'apprendre que deux ballons libres chargés de dépêches et de journaux, sont parti dernièrement de la place de l'hôtel-de-Ville de Paris. On inaugurerait, dit-on, un système nou-

veau au moyen duquel des paquets de dépêches se détachent de quart d'heure en quart d'heure, et tombent pendant le parcours de l'aérostat.

Or, Monsieur le Rédacteur, vous savez bien que ce système n'est nullement nouveau, ni une découverte de MM. les Parisiens.

C'est le même que j'ai eu l'honneur de proposer le premier, au mois de novembre dernier, dans votre journal, et cela, dans l'intérêt de la défense de Paris assiégé alors par les Prussiens. Mon idée a été méconnue par les hautes capacités du comité scientifique, établi par M. Gambetta, qui ont mangé beaucoup d'argent à Tours et à Bordeaux sans avoir produit la moindre chose qui vaille.

Le préfet de notre département, à cette époque, n'a pas mieux compris l'utilité pratique de mon système et m'a éconduit poliment en disant que cela ne le regardait pas directement et qu'il était entièrement et uniquement préoccupé de la confection des habits des gardes mobilisés.

Habitué que je suis, Monsieur, à voir mes idées méconnues dans toutes les inventions et les perfectionnements scientifiques que j'ai voulu propager en France, je ne peux pas cependant ne pas réclamer la priorité de cette invention aérostatique, dont MM. les parisiens se servent adroitement dans cette lutte fratricide, invention qui aurait pu servir utilement pour la défense de la France contre l'étranger, et qui, dirigée aujourd'hui par un homme dévoué et intelligent pourrait rendre de grands services en Algérie où tant de places fortes et de centres de population se trouvent actuellement cernés par les Arabes et les Kabyles insurgés, sans pouvoir communiquer avec Alger et les autres quartiers généraux des forces françaises.

J. MALINOWSKI.

Voir, à la 4^e page, le Programme des primés proposées pour le Concours de bestiaux, à Figeac

ETUDE

de M^e PAGÈS DU PORT, notaire à Castelfranc.

D'un contrat reçu par M. Charles-Léon Pagès du Port, notaire à Castelfranc, qui en a la minute, le quatre mai mil huit cent soixante-onze (enregistré à Luzech, le neuf mai mil huit cent soixante-onze, folio 19, R^e C^e 5, reçu cinq francs soixante-quinze centimes. Signé : Viguier.)

Il Appert : Que M. Jean-Baptiste Billières, négociant, demeurant et domicilié à Villeneuve-sur-Lot, et M. Jean-Arthur Gipoulon, négociant, demeurant et domicilié à Sauveterre, canton de Fumel (Lot-et-Garonne), ont établi entre eux une société, en nom collectif, pour l'exploitation d'une brosserie et fabrique d'eaux gazeuses, sises à Castelfranc, route de Cazals à Montcuq, affermée de M. Victor-Toussaint Molène, suivant acte, en date du six avril mil huit cent soixante-onze, au rapport dudit M^e Pagès du Port.

La raison sociale est Billières et Compagnie; chacun des deux associés a la signature de la société.

Le fond social est de dix mille francs, qui sera fourni par moitié par chacun des associés au fur et à mesure des besoins de l'entreprise, et ce fonds social pourra être augmenté d'un commun accord.

La durée de la société est fixée à quinze années, qui ont commencé à courir le premier mai mil huit cent soixante-onze.

Variétés

La première révolution qui a troublé le monde a commencé par le mensonge : le premier révolutionnaire fut un séducteur; il promit ce qu'il ne pouvait pas, ce qu'il ne voulait pas donner. L'ennemi de l'homme savait bien qu'il ne pouvait pas, qu'il ne voulait pas donner à cet homme, ce qu'il n'avait pas pu conquérir pour lui-même; mais il s'assurait des sujets et se faisait un empire. Depuis il en fut toujours de même : les choses n'ont pas changé de nos jours.

Est-elle donc possible cette égalité dont la séduisante image affole et entraîne les masses? est-il possible cet Etat où tous auront une somme égale de biens et d'honneurs, de science et de pouvoir, de plaisirs et de jouissances? Peut-on supprimer le travail? On n'a pas encore inventé le champ fécond sans culture, le savant sans étude? Il faut que tous travaillent, le travail est un devoir pour tous; l'homme est né pour travailler comme l'oiseau pour voler : le Créateur lui demande la culture et la mise en œuvre des facultés qu'il lui donna; il se doit à lui-même son perfectionnement et la poursuite

incessante de la fin proposée; en retour des avantages qu'elle lui procure, il doit à la société l'actif concours de ses forces — partout et toujours l'oisiveté fut flétrie et digne de flétrissure.

Mais ce travail pourra-t-il être le même pour tous?.... Découpez donc le sol, assignez donc sa parcelle à chacun, qu'il tire de là le pain qui apaise sa faim, le vin qui étanche sa soif, le vêtement pour couvrir sa nudité; le voilà laboureur, vigneron et berger, tisserand et tailleur, sera-t-il architecte et maçon, etc., etc.?.... Que d'impossibilités déjà?.....

Mais elles sont vaincues.... Que deviennent les sciences, dont les découvertes multiplient si prodigieusement les puissances et les jouissances de l'homme? les arts qui lui procurent tant d'agréments et d'avantages?

Qui enseignera? qui gouvernera? qui maintiendra l'ordre et la paix parmi cette multitude de propriétaires inégaux de parcelles égales? qui apprendra au fort le respect pour le faible? qui, au besoin, contiendra dans le devoir celui qui voudrait abuser de sa force, de son adresse, etc., etc.?

Il y aura donc toujours des gouvernants et des gouvernés, des disciples et des maîtres, des savants et des ignorants, des laboureurs, des artisans, etc., etc.; des riches et des pauvres — disons-le même sans hésiter, il y aura toujours des abus dans la richesse, dans le pouvoir, dans la science elle-même. Or, malgré ces abus, ces mille et une inégalités, dont le premier aspect étonne, choque, irrite souvent l'homme qui ne réfléchit pas, ces inégalités ne sont pas seulement une nécessité de notre condition, elles sont un bien, une source de précieux avantages, une des grandes forces du lien social, la ressource et le refuge du faible, et, pour l'homme, doué de facultés supérieures, le moyen de les développer et de les faire servir à agrandir le bien-être de tous.

Cette égalité tant vantée existe, jusqu'à un certain point, chez le sauvage du désert — voudrions-nous cette effroyable misère, aspirons-nous à cette dégradation? sommes-nous jaloux de cette vie toujours incertaine de son lendemain, de cette hutte enfumée, de ces lambeaux de chair encore sanglante, de cette hideuse nudité, et encore, là sont des anciens et des chefs!....

Qu'est-ce donc? — la multitude sera toujours de ceux qui obéiront, de ceux qui arroseront de leurs sueurs la terre, le fer, le bois ou la pierre, de ceux qui devront demander le pain de chaque jour à un labeur de chaque jour. La fortune sera toujours réservée au petit nombre, au petit nombre la science, le pouvoir, les honneurs, le commandement. Il en fut toujours ainsi, il en sera toujours de même. Pas plus que ceux des temps anciens, les réformateurs d'aujourd'hui ne pourront changer l'humaine nature. Devons-nous donc exposer notre repos, compromettre notre vie pour aboutir tout simplement à voir Pierre prendre la place de Paul, et cette fortune, des mains de Jean, passer dans celles de Jacques? Les aspirants à la fortune, au pouvoir, valent-ils mieux que ceux qui les possèdent? Les nouveaux venus sont-ils toujours meilleurs que les anciens? Il serait bien temps de ne plus nous laisser séduire par ces promesses nécessairement trompeuses, par ces promesses de l'impossible; il serait bien temps de comprendre qu'un travail assidu, une vie calme et réglée, le respect des lois de la justice et de l'honnêteté nous conduiront plus sûrement à notre but que ces bouleversements profitables pour quelques ambitieux plus adroits et plus rusés, et pernicieux pour les masses dont ils se servent pour réaliser leurs desseins.

Ah! sans doute, qu'on s'applique à rendre le travail plus productif et moins rude; qu'on multiplie les inventions pour mettre à la portée de tous une plus grande part de bien-être; qu'on favorise le développement de l'industrie, surtout le perfectionnement de l'agriculture, cette mère nourricière des peuples; qu'on inspire à la richesse un plus grand désir de répandre ses bienfaits et ses dons, qu'on lui laisse une plus grande liberté pour soulager la pauvreté et garantir de la misère, qu'on émancipe la charité et qu'on laisse à l'Évangile l'entière liberté d'enseigner une toute autre fraternité que celle dont le nom fut trop souvent écrit avec le sang; mais qu'on ne vienne pas nous parler d'une égalité qui n'exista jamais, qui jamais ne sera; qu'on ne vienne pas nous parler d'un communisme qui serait le renversement de toutes les lois, la violation de tous les droits, la mort de l'industrie, non moins que de l'agriculture, et, au nom de la liberté, l'asservissement le plus complet, le plus entier, le plus honteux et le plus dur qu'ai encore vu ce monde, témoin cependant de bien dures tyrannies, de bien étranges dégradations.

Un de vos abonnés.

Dernières nouvelles

(Service spécial du Journal du Lot).

Versailles, 13 mai.

Montretout et nos autres batteries continuent une canonnade terrible. Les remparts ont dû être complètement désarmés de ce côté.

Nos travaux d'approche du côté du fort de Vanves sont menés très rapidement; nos troupes se sont avancées jusqu'à moins de cent mètres de la porte pont-levis. Le fort, du reste, ne tire plus depuis hier; il sera bientôt complètement cerné. Issy réparé, réarmé tire vigoureusement sur les maisons du village de Vanves qui nous cachent le fort, sur le même point, quarante pièces attaquent le Point-du-Jour. Ce sont les batteries de Châtillon et surtout le Moulin-de-Pierre qui bombardent le plus vigoureusement le fort de Vanves.

La position sera bientôt intenable et il est probable que les insurgés vont l'évacuer; ils sont en train de relier le bastion à l'enceinte afin de se ménager une retraite en cas de prise du fort.

On lit dans le *Gaulois*:

Le ministre des finances a fait, mardi dernier, un nouveau versement de 8 millions de francs entre les mains des autorités allemandes pour l'entretien des troupes occupant notre territoire.

Le maréchal Mac-Mahon a ordonné que de grands mouvements de cavalerie eussent lieu tous les jours et toutes les nuits autour de l'enceinte de Paris, afin de débayer les chemins, de faire des prisonniers et de rendre la situation intenable aux insurgés.

Le *Journal officiel* publie un arrêté licenciant les régiments d'infanterie de ligne, portant les n° 101, 102, 103 et 104, qui étaient en cours d'organisation, attendu que les corps qui avaient été désignés pour contribuer à leur formation, ont reçu, pour la plupart, d'autres destinations.

Le *Journal officiel* constate que les succès de l'armée ont eu pour conséquence de porter au comble la confusion et le désarroi des chefs de l'insurrection.

Le maire et le curé de la ville de Boulogne-sur-Seine, ont été arrêtés par les fédérés ces jours derniers et emmenés en ôtage.

Paris, 13 mai.

Rossel arrêté hier par ordre du comité de Salut public, et enfermé dans les bureaux de la Questure.

A 5 heures, Rossel s'est évadé de l'Hôtel-de-Ville en compagnie de Ch. Gérardin, membre de la commune.

Aujourd'hui 2 heures du matin, les fugitifs n'étaient pas encore arrêtés.

C'est hier que la colonne Vendôme est tombée.

Dernière heure.

On nous assure, au dernier moment, que le fort de Vanves aurait été évacué par les insurgés.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

PROGRAMME DES PRIMES GÉNÉRALES

PROPOSÉES PAR LA SOCIÉTÉ DANS SA SÉANCE DU 1^{er} MAI 1871.

CONCOURS DE BESTIAUX à Figeac, le mercredi 16 août 1871, jour de foire, à une heure après midi, dans la cour de la Gendarmerie, pour les espèces bovine, ovine et porcine.

CONCOURS DE LABOURAGE, le lundi 14 août 1871, à 8 heures du matin, sur un domaine de l'arrondissement de Figeac, qui sera ultérieurement désigné par un placard spécial.

Première partie.

1^o PRIX D'HONNEUR.

Dans l'arrondissement de Figeac siège des Concours de Bestiaux et de Labourage.

Un prix d'honneur sera décerné, s'il y a lieu, lors de la distribution générale des récompenses, à l'agriculteur, de l'arrondissement de Figeac dont l'exploitation sera la mieux dirigée et qui aura réalisé les améliorations les plus utiles. Ce prix d'honneur consistera en une médaille d'or de la valeur de cent francs, en une somme de 300 francs en argent pour le propriétaire ou fermier, et en une somme de 100 francs que le jury répartira entre les divers agents de l'exploitation, d'après leurs mérites constatés au moment de la visite..... 500

2^o DRAINAGE OU IRRIGATIONS.

Dans l'arrondissement de Figeac siège des Concours,

Une prime de 100 fr. est proposée en faveur du drainage ou des irrigations, exécutés sur une contenance d'un hectare au moins.... 100

3^o PLANTATIONS DE MURIERS, D'ARBRES FRUITIERS OU FORESTIERS.

Dans l'arrondissement de Figeac siège des Concours.

Une prime de 60 fr. sera accordée à la plus belle plantation de muriers, d'arbres fruitiers ou forestiers, faite en 1868, 1869 ou 1870..... 60

4^o ÉLÈVES DE LA FERME-ÉCOLE.

La société accordera 100 francs en deux encouragements: l'un de 60 fr., l'autre de 40 fr., aux élèves de la Ferme-Ecole du Montat, qui auront obtenu les numéros 2 et 3 aux examens de sortie en 1871, ci..... 100

Deuxième partie.

CONCOURS DE BESTIAUX A FIGEAC.

Le 16 août 1871, jour de foire dans la cour de la Gendarmerie, à une heure après-midi, pour les espèces bovine, ovine et porcine.

1^o TAUREAUX ÉTALONS.

Quatre primes de 150 fr., 120 fr., 100 fr., 80 fr., aux propriétaires de taureaux étalons de belle race, âgés d'un an au moins et de 36 mois au plus. Total..... 450

2^o VACHES PORTIÈRES, PLEINES OU SUITÉES.

Cinq primes de 120 fr., 100 fr. 80 fr., 70 fr., 60 fr. pour les vaches qui conduiront leur suite de l'année. Total..... 430

3^o VERRATS.

Deux primes de 50 fr., 40 fr., aux verrats de belle race, susceptibles d'améliorer l'espèce porcine..... 90

4^o TRUIES PORTIÈRES.

Trois primes de 60 fr., 50 fr., 40 fr., aux plus belles truies portières, de belle race perfectionnée, conduisant leur suite. Total.. 150

A reporter..... 1,380

Report..... 1,380

5^o BÉLIERS ÉTALONS.

Cinq primes de 40 fr., 30 fr., 25 fr., 20 fr. 15 fr., aux propriétaires ou fermiers qui présenteront les plus beaux béliers étalons de 2 à 3 ans. Total..... 130

Troisième partie.

CONCOURS DE LABOURAGE ET D'INSTRUMENTS D'AGRICULTURE.

Dans le concours de labourage, une somme de 300 fr. sera distribuée en quatorze primes: une de 40 fr., deux de 30 fr., une de 25 fr., cinq de 20 fr., cinq de 15 fr., ci..... 300

Une somme de 150 fr. sera mise à la disposition du Jury pour être distribuée en encouragements aux constructeurs d'instruments aratoires du département, qui produiront des instruments d'agriculture de leur invention non déjà primés et dont l'essai sera fait en présence du Jury et du public, ci..... 150

2,460

Dispositions générales.

1^o La limite d'inscription pour le prix d'honneur, pour le drainage et les plantations d'arbres est fixée au 1^{er} juin.

Les concurrents pour le drainage et les irrigations devront fournir, avec leur demande, des plans figuratifs. Les concurrents pour le prix d'honneur devront fournir des plans des constructions et du domaine avec description détaillée des améliorations de tout genre qu'ils auront exécutées.

2^o Tous les animaux devront être rendus sur le lieu du Concours, à une heure après-midi, le 16 août 1871;

3^o Les animaux de toute espèce qui seront primés à Figeac, le 16 août par la Société, devront être livrés à la reproduction pendant une année, à partir du jour du concours. Ceux de ces animaux qui viendraient à mourir dans l'année, ou qui, par quelque cause imprévue, se trouveraient dans l'impossibilité de fonctionner, seront remplacés par d'autres d'égal mérite, approuvés par la Société;

4^o Les propriétaires, en recevant leurs primes, souscriront l'engagement de se conformer à ces prescriptions, sous peine de restitution des sommes qu'ils auront reçues;

5^o L'opération de la marque sera pratiquée sur le champ même du concours, afin que l'identité des animaux puisse être facilement établie;

6^o Les jurys qui seront désignés pour statuer sur les diverses primes proposées dans les quatre parties du programme, devront se conformer strictement à la lettre des dispositions qui y sont contenues;

7^o Pour ce qui concerne les primes en elles-mêmes, les jurys ne pourront en créer de nouvelles en dehors du programme; mais il leur sera loisible de les reporter d'une catégorie où il manquerait des sujets dans une autre qui serait mieux partagée sous ce rapport;

Cahors, le 1^{er} mai 1871.

Le Vice-Président de la Société.

J. CAVIOLE-DUMOULIN, juge de paix.

Le Secrétaire,

REY, docteur-médecin.

Le Préfet du département du Lot,

ARRÊTE :

Le programme des primes proposées par la Société agricole et Industrielle du département du Lot, dans sa séance du 1^{er} mai 1871 sera publié et affiché par les soins de MM. les Maires, dans toutes les communes du département; il sera, en outre, inséré au Recueil des actes administratifs.

Cahors, le 9 mai 1871.

Le Préfet,

E. POUIGNY.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

DE CAHORS A LIBOS.				DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA				DE CAHORS A PARIS					
Prix des places.				Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)				Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)					
1 ^o cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.		LIBOS.	AGEN.	MONTAUBAN	AGEN.	LIBOS.	LIBOS.	PÉRIGUEUX.	LIMOGES.	ORLÉANS.	PARIS
5 80	4 35	3 20	Libos	Départs. 8 h 41	Départs. 9 h 26	Départs. 5 h 19	Départs. 8 h 9	Départs. 8 h 9	Départs. 8 h 9	Départs. 8 h 9	Départs. 8 h 9	Départs. 8 h 9	Départs. 8 h 9
3 70	2 75	2 05	Puy-l'Evêque	Arr. 9 h 37	Arr. 10 h 28	Arr. 6 h 44	Arr. 11 h 20	Arr. 11 h 20	Arr. 11 h 20	Arr. 11 h 20	Arr. 11 h 20	Arr. 11 h 20	Arr. 11 h 20
8 60	6 45	4 75	Villeneuve-sur-Lot	Départ. 11 h 20	Départ. 11 h 20	Départ. 7 h	Départ. 11 h 20	Départ. 11 h 20	Départ. 11 h 20	Départ. 11 h 20	Départ. 11 h 20	Départ. 11 h 20	Départ. 11 h 20
20 80	18 35	12 20	Bordeaux	Arr. 4 h 33	Arr. 12 h 43	Arr. 9 h 3	Arr. 12 h 13	Arr. 12 h 13	Arr. 12 h 13	Arr. 12 h 13	Arr. 12 h 13	Arr. 12 h 13	Arr. 12 h 13
10 65	8	5 85	Agen	Départ. 12 h 13	Départ. 3 h 05	Départ. 7 h 57	Départ. 12 h 13	Départ. 12 h 13	Départ. 12 h 13	Départ. 12 h 13	Départ. 12 h 13	Départ. 12 h 13	Départ. 12 h 13
11	8	6	Montauban	Arr. 1 h 36	Arr. 5 h 11	Arr. 10 h 6	Arr. 2	Arr. 2	Arr. 2	Arr. 2	Arr. 2	Arr. 2	Arr. 2
16 70	12 30	9 15	Toulouse	Départ. 2	Départ. 6 h 10	Départ. »	Départ. 2	Départ. 2	Départ. 2	Départ. 2	Départ. 2	Départ. 2	Départ. 2
29 30	21 45	15 50	Aurillac	Arr. 3	Arr. 7 h 36	Arr. »	Arr. 3	Arr. 3	Arr. 3	Arr. 3	Arr. 3	Arr. 3	Arr. 3
73 70	55 85	40 85	Paris	Départs pour Cahors (Voir tabl. 2)	Départs pour Cahors (Voir tabl. 2)	Départs pour Cahors (Voir tabl. 2)	Départs pour Cahors (Voir tabl. 2)	Départs pour Cahors (Voir tabl. 2)	Départs pour Cahors (Voir tabl. 2)	Départs pour Cahors (Voir tabl. 2)	Départs pour Cahors (Voir tabl. 2)	Départs pour Cahors (Voir tabl. 2)	Départs pour Cahors (Voir tabl. 2)
41 35	30 75	22 70	Cett										

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

J. - U. CALMETTE A CAHORS.

MOIS DE MARIE

OUVRAGES SUR LA S^{te}-VIERGE

Dieu et les malheurs de la France, par le R. P. CAUSSETTE, vicaire-général, supérieur des prêtres du Sacré-Cœur. (Dernière édition)..... »

Sommaire : — Notre décadence morale, nos égarements sociaux, notre anarchie doctrinale, la Prusse, la providence, à nos provinces délaissées et à nos provinces perdues. — 1 vol. in 8°, broché..... 2 fr. »

Le même ouvrage, 1 volume in-12..... 1 fr. 50

PLACE AU ROI DE FRANCE

brochure in-8°..... 1 fr. »

MASTIC

DE L'ARBORICULTEUR DE DULAC

Pour greffer à froid et cicatriser les plaies et blessures des arbres et arbustes.

S'applique à froid avec la pointe d'un couteau.

Une mention très honorable a été accordée à l'inventeur au Concours régional de Guéret, en 1869.

Prix de la boîte : 60 centimes.

Se trouve à la pharmacie Lacombe, à Cahors.

AU VRAI MACARONI ITALIEN.

L'ancienne maison **Gambetta**, rue du Lycée, à Cahors, a l'honneur d'aviser sa nombreuse clientèle, qu'elle s'est mise en rapport direct avec un de ses compatriotes, fabricant de Pâtes d'Italie, qui lui expédie de Gènes les Macaronis, Vermicelles, petites Pâtes de diverses façons, Riz, bien supérieurs à ceux qui se fabriquent en France. — Les goûter pour s'en convaincre. — Huile d'olive.

Assortiments de Vases à fleurs et à oranges de toutes dimensions. — Tuyaux en terre cuite pour lieux d'aisance et conduits d'eau. — Le tout à des prix modérés.

Une Compagnie d'assurances contre l'incendie, la grêle et la mortalité des bestiaux, demande un directeur pour le département du Lot. Traitement fixe et remises avantageuses.

S'adresser à M. LE BELLEC, rue Sainte-Catherine, 107, Bordeaux.

BAINS DU TIVOLI

MM^{les} CHAMBARD, ont l'honneur de prévenir le public qu'elles ont succédé depuis le 1^{er} avril à M^{me} BONAROUS pour l'Établissement des Bains. Confortable et propre et sont assurés comme par le passé.

MM^{les} CHAMBARD n'abandonnent point les dentelles.